L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, NO. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN 23 NOVEMBRE.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du mercredi 5 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

La séance est ouverte à deux heures et un quart.

M. le vice-président du conseil donne lecture du message adressé à l'Assemblée par M. le président de la République.

M. le président donne lecture de la proposition suivante, qui a été déposée sur le bureau, revêtue de la signature d'un grand nombre de membres:

"Le pouvoir exécutif est confié pour dix ans au maréchal Mac-Mahon, duc de Magenta, à partir de la promulgation de la présente loi.

"Ce pouvoir continuera à être exercé dans les conditions actuelles, jusqu'aux modifications qui pourraient y être apportées par des lois constitutionnelles.

"Une commission de trente membres sera nommée sans délai, en séance publique et au scrutin de liste, pour l'examen des lois constitutionnelles.

"Signé: Général Changarnier, de Champvallier, d'Andifret-Pasquier, Gaslonde, Anisson-Dupperron, Baragnon, etc., etc.

M. le baron Eschassériaux donne lecture d'une proposition de loi, signée par un certain nombre de membres, et dont l'article 1er porte que les électeurs seront convoqués le dimanche 4 janvier pour se prononcer sur la forme du gouvernement, monarchie, république ou empire.

M. de Goulard.—Une première proposition a été lue par M. le président de l'Assemblée; elle a pour but de demander la prorogation des pouvoirs du président de la république. Comme signataire de cette proposition, je viens, au nom de mes collègues, vous demander d'en déclarer l'urgence. (Très bien! très bien!)

Nous rapportons de tous les points de la France le même sentiment. (Bruit à gauche.) La France veut vivre; elle a prouvé sa vitalité en bien des circonstances; mais, pour vivre, il lui faut un gouvernement qui inspire la confiance et assure le lendemain.

C'est au nom de la France des travailleurs, qui a besoin de repos et de sécurité, que nous demandons, comme le demande l'illustre maréchal, de donner au gouvernement les conditions de force et de stabilité qui lui sont nécessaires. (Applaudissements.)

Nous ne voulons pas nous soustraire à l'engagement de discuter les questions constitutionnelles et organiques. Nous avons pris loyalement cet engagement, nous examinerons loyalement ces questions. Il est très vrai que nous le ferons dans un esprit très conservateur. (Applaudissements.—Bruit à gauche.) Et nous espérons que la plupart d'entre vous s'y associeront.

S'il était possible de discuter et de voter simultanément toutes les dispositions constitutionnelles, nous ne nous y opposerions pas; mais des études sérieuses. Or, la France n'a pas de temps d'attendre; elle veut être rassurée au plus tôt. (Très bien! très bien!) Nous vous demandons donc de détacher des lois constitutionnelles la partie du titre relatif au pouvoir exécutif.

Quels qu'aient été les événements et les incidents, quels qu'aient été nos regrets ou nos espérances (Bruit à gauche), nous devons oublier nos sentiments particuliers pour ne songer qu'à l'intérêt du pays. (Applaudissements prolongés à droite et au centre droit.)

M. le duc de Broglie, vice-président du conseil des ministres.—Au nom du gouvernement, j'appuie la demande d'urgence. (Applaudissements.) Il y a des questions qui, une fois posées, doivent être immédiatement résolues. Ainsi le veulent l'honneur des pouvoirs publics et la sécurité des intérêts privés. Tout le monde sait avec quelle hâte vive et impatiente la France attend une solution. (Très bien! très bien!—Bruit. Sa vie matérielle, sa vie commerciale, sa vie industrielle sont en suspens. (Bruit à gauche.)

Voix à gauche.—A qui la faute!

M. le duc de Broglie.—D'ailleurs, vous ne pouvez laisser la personnalité du chef de l'État longtemps en discussion dans la presse et dans les partis. La question est de savoir si le pouvoir du chef de l'État sera relevé ou amoindri. Le chef de l'État nous a dit à quelles conditions le pouvoir pouvait rester entre ses mains. Une proposition émanée d'un grand nombre de membres a répondu au message; vous ne pouvez pas la laisser sans solution. (Applaudissements.—Bruits à gauche.)

M. Dufaure.—L'Assemblée est placée par le message, par la première proposition qui lui a été faite, par celle de M. Eschassériaux et par la demande d'urgence pour une seule de ces propositions, dans une situation nouvelle.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'est comprise la nécessité d'établir un pouvoir fort et stable. Nous avons collaboré, M. de Goulard et moi, à des projets de lois qui ont précisément pour objet de donner la force et la stabilité non seulement au pouvoir exécutif, mais aussi au pouvoir législatif.

Ces lois ont été préparées et déposées en vertu d'un ordre formel de l'Assemblée, sur les conclusions d'une commission dont le duc de Broglie était rapporteur. A la dernière session, j'ai réclamé la mise de ces projets à l'ordre du jour.

Le gouvernement a demandé le temps de réfléchir et d'étudier les modifications qui lui paraîtraient nécessaires. Je ne me suis pas opposé à l'ajournement.

Mais vous avez décidé que les lois constitutionnelles seraient mises à votre ordre du jour dans le mois qui suivrait la rentrée de l'Assemblée. Ces projets reviennent à la fois les questions relatives au pouvoir exécutif et au pouvoir législatif; le ministère vous demande aujourd'hui de modifier seulement les conditions du pouvoir exécutif.

Le pouvoir législatif, les garanties dont les Assemblées ont besoin, on les discutera plus tard.

Une autre proposition vous a été soumise par M. Eschassériaux. Vous êtes donc en présence d'un projet de loi longuement préparé, connu depuis plus de quatre mois, et de deux propositions également connues.

Je ne viens pas vous demander d'en ajourner la discussion; mais je demande à l'Assemblée de tout renvoyer à une même commission. (Vive approbation à gauche.)

Je le demande d'autant plus que le message m'a donné une appréhension. Alors que, depuis trois mois, tout le monde, toute la France proclamaient la nécessité d'organiser des pouvoirs définitifs, comment se fait-il que des hommes d'Etat viennent tout à coup nous dire: "Il faut prolonger pour longtemps encore l'état provisoire et précaire où nous nous trouvons!" (Applaudissements prolongés à gauche.)

Un mois signale les inconvénients du provisoire: le manque de confiance à l'intérieur, d'autorité au dehors. Et vous demande ensuite de constituer un pouvoir temporaire et précaire! (Approbation à gauche.)

J'en suis effrayé; et savez-vous ce que je redoute: c'est que, lorsque le pouvoir exécutif sera constitué en dehors du pouvoir législatif, on ne dise: "Tout est fait! Il convient que le gouvernement reste aussi précaire." (Très bien! très bien à gauche.)

Je ne vois aucun inconvénient à la déclaration d'urgence; mais il faut examiner en même temps et les lois constitutionnelles et les deux propositions. (Très bien! très bien! à gauche.)

Seulement, je m'étonne de la façon dont on motive l'urgence: "Le pays est agité!" Nous nous expliquerons plus tard sur ce point; mais y avait-il au monde un pays plus calme que la France au mois d'août dernier? (Approbation à gauche et au centre.) Lorsqu'on a appris la vie inattendue faite à Frohsdorf et les projets qui s'en sont suivis, le pays a été agité. Il n'y a pas eu d'autre cause! (Très bien! — Approbation à gauche.)

Et du haut de la tribune, je remercie M. le comte de Chambord d'avoir déjà donné, par sa lettre du 27 octobre, un premier motif d'apaisement. (Rires à gauche.) Un gouvernement définitif rendra encore il faut lui donner, non pas une portion de gouvernement, mais un gouvernement complet et définitif. (Vifs applaudissements.)

Je répète que je ne m'oppose pas à l'urgence, mais je demande que les lois constitutionnelles et les deux propositions soient renvoyées à une même commission. (Très bien! très bien! à gauche.)

M. Baragnon.—Je ne viens pas répondre à M. Dufaure. Je plaindrais ceux qui ne sentiraient pas la nécessité d'avoir un pouvoir exécutif fort avant de se préoccuper des dispositions législatives.

Le pays ne pourrait pas supporter de longues discussions. Joindre donc une à la proposition qui est signée par un grand nombre de membres, soit renvoyée dans les bureaux demain, pour qu'il soit nommé une commission spéciale chargée de l'examiner.

M. le président.—Il y a deux questions sur lesquelles je dois successivement consulter l'Assemblée. La première est la question d'urgence. Celle-là résolue, la question se pose du renvoi à une commission spéciale. (Très bien! très bien!) Quant à la proposition de M. Eschassériaux, les membres qui l'ont signée demandent qu'elle suive le sort de la première. Je vais mettre ces diverses questions séparément aux voix. (Approbation.)

M. Rouher.—Un mot sur la position de la question. M. le président vous dit: On va d'abord voter sur l'urgence de la proposition de M. de Goulard; ensuite on discutera la question de savoir si les propositions de MM. Eschassériaux et de Goulard seront renvoyées à une commission spéciale. Il me semble que la conscience de nos collègues doit être un peu gênée par cette procédure.

Nous voulons tous voter avec sincérité et avec indépendance. Or, si les trois propositions sont réunies, je n'hésite pas à voter l'urgence; si elles sont séparées, il y a une précipitation et une inquiétude qui m'effrayent. (Approbation sur divers bancs.)

J'y vois en outre une source de confusion; laudin que si vous renvoyez les lois constitutionnelles, la proposition du général Changarnier et la proposition de M. Eschassériaux à une seule et même commission, cette commission examinera elle-de venir une loi spéciale. (C'est cela!)

Mais dire que les lois constitutionnelles seront ajournées, et qu'on ajournera en même temps notre proposition d'appel au peuple, que nous prenons au sérieux, pour donner le pas à une proposition

Transféré au 131 de la rue Canal,

E. LEVY & Co,

PROPRIETAIRES

—DU—

GRAND DOLLAR STORE

DU SUD,

Désirant mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chaque d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT:

Tabouret pour les pieds, en toile de Bruxelles et de Nouvelle-Orléans, en bois et en cuir. Tapis en toile cirée, 4 à 5 pieds. Tapis assortiment de cette toile à 6 et 7 pieds. Tout travail en cuir. Tapis pour la table en H. MAHOT sera vendu au même prix que ceux de 4 à 5